REGLEMENT D'UTILISATION
DE LA SALLE DE SPECTACLE

Interdictions

1. De fumer dans tout le bâtiment.
2. De modifier le réglage du chauffage.
3. De planter des clous ou fixer des objets contre les murs, sans autorisation.
4. D'occuper les locaux en dehors des jours réservés, sans autorisation.
5. Aux enfants d'utiliser la sonorisation.
6. De sous-louer les locaux à des tiers.
7. De quitter le bâtiment sans avoir vérifier préalablement que la sonorisation et toutes les lumières soient éteintes, et que toutes les portes et fenêtres soient fermées.

Obligations

1. Suivre toutes les directives données par le responsable concernant :
   a. Eclairage du bâtiment, cuisine et autres.
   b. Sécurité en cas de feu ou accidents.
2. De ranger soigneusement les locaux et le matériel.
3. Effectuer le nettoyage qui porte sur :
   a. La cuisine au complet.
   b. La vaisselle qui sera remise à sa place.
   c. Tables, chaises seront remises à leur place.
   d. Balayage des locaux loués sans le lavage des fonds.
4. De veiller au maintien de l'ordre, de la discipline et de la propreté.
5. Au locataire responsable, d'être présent pendant toute la durée de la location. Il répond personnellement des éventuels dégâts qui pourraient être commis, aussi bien aux locaux qu'au matériel.
6. De signaler immédiatement au concierge ou à l'administration communale, tous dommages, détériorations ou pertes de matériel constatés. Toute déprédation sera refacturée.
7. Aux sociétés utilisatrices de la salle de spectacle de contracter une assurance responsabilité civile pour leurs membres.

La salle sera louée uniquement à des personnes majeures sur présentation d'une pièce d'identité.

La ou le locataire a pris connaissance et s'engage à respecter le règlement ci-joint.

Nom et prénom : _____ Signature : _____

Adresse : _____

N° tél : _____

Lieu et date : _____ Caution Fr. _____

Caution reçue le : _____ Signature Adm. com. : _____

Caution rendue le : _____ Visa : _____

Date location : _____

NB : La caution sera rendue dès le 2ème jour ouvrable après la location, dès 14h, si les termes du contrat ont été respectés.

A remplir pour location de la salle de spectacle

Location :

- Entrée + cuisine
- Salle complète + cuisine
- Loge
- Galerie

Matériel :

- Sono
- Câble pour ordinateur
- CD
- Micro
- Paroi de séparation entre l'entrée et la salle
- WI-FI

Lumière sur scène : □ Oui □ Non

Vaisselle : □ Oui □ Non

Nombre de personne : _____

Besoin de la salle à partir de quelle heure ? _____

N° de téléphone du loueur : _____

Commentaire : _____

_____

La salle complète doit être balayée.

Pas d'autre scotch contre les murs que du **scotch carrossier** et tout le scotch doit être **retiré par vous-même**.

En cuisine les ustensiles casserole et autres matériel mis à votre disposition doivent être **lavés et rangés**.

Le lave-vaisselle doit être vidé et le filtre doit être nettoyé.
Le four doit être nettoyé.

Prêt clés : _____ Date : _____ Signature : _____

Retour clés : _____ Date : _____ Signature : _____

Confirmation du nombre de personne ayant utilisé la vaisselle : _____

Nous vous signalons que tous les points cités dans les consignes doivent être respectés. Dans le cas contraire nous nous réservons le droit de vous facturer, en plus de la location, la somme de Fr 35.-/heure pour remise en état les lieux.
La perte de la clé ou le non retour à la date convenue, engendrera la facturation d'un forfait de Fr 50.-.
Au terme de votre location, nous vous invitons à remettre la clé ainsi que le contrat de location dans la boîte aux lettres de la salle après avoir éteint les lumières et fermé toutes les portes et les fenêtres.
Nous vous remercions d'avoir porté votre choix sur notre salle de spectacle et nous vous souhaitons plein succès pour votre manifestation.

Conseiller communal
Chef du dicastère des bâtiments
Gérard Pulfer 079/955.61.32

Dégats :

Nb.....Verre(s) « petit » Fr 3.-/pce
Nb....Assiette(s) « à café 16cm» Fr 4.-/pce
Nb....Assiette(s) « soupe 24cm » Fr 5.-/pce
Nb.....Tasse(s) à café « 20cl » Fr 5.-/pce
Nb.....Couteau(x) Fr 3.-/pce
Nb.....Cuillère(s) à café Fr 3.-/pce
Nb.....Verre(s) « grand » Fr 3.-/pce
Nb.....Assiette(s) « Dessert 21cm» Fr 4.-/pce
Nb.....Assiette(s) « normale 28cm » Fr 5.-/pce
Nb.....Fourchette(s) Fr 3.-/pce
Nb.....Cuillère(s) à soupe Fr 3.-/pce
Autres ustensiles de cuisine .....

La salle doit être rangée de la manière suivante :

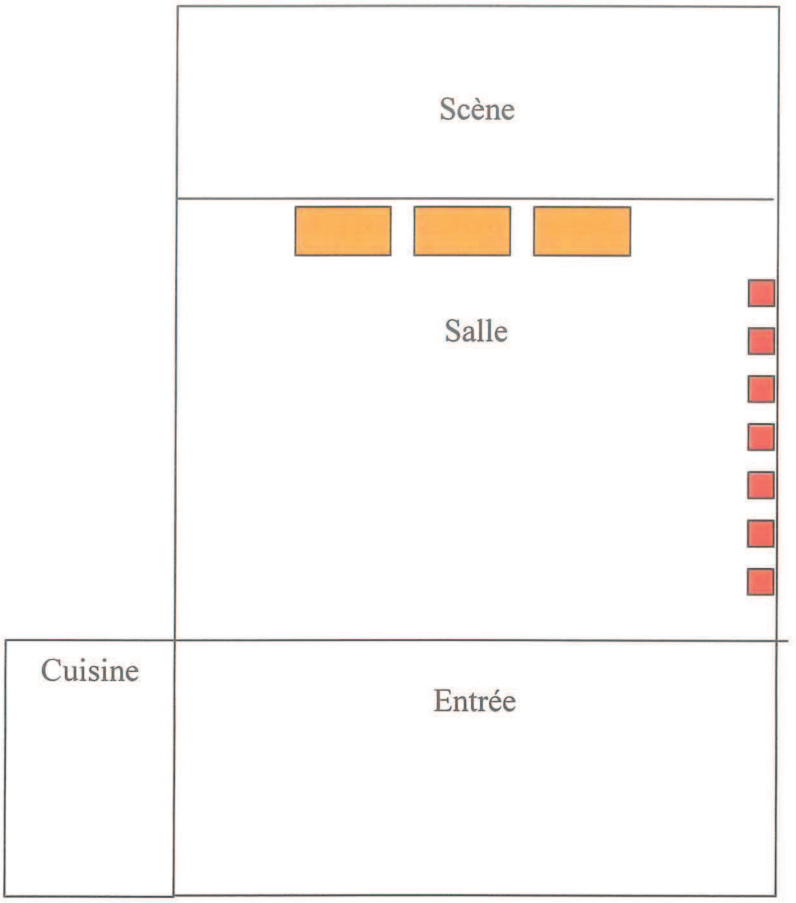

Légende :

Chariot avec les tables propres et empilées.

Les chaises propres et empilées par 15.